

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Blois, le 18 juin 2020

### **C'est le moment de réaliser vos travaux pour baisser vos factures !**

Un logement sur deux est énergivore dans le Loir-et-Cher, selon l'Observatoire des DPE (diagnostics de performance énergétique) de l'Ademe.

Vous pouvez financer vos travaux de rénovation énergétique en cumulant l'Aide Habiter Mieux Sérénité octroyée par l'Anah et les aides d'Action Logement ! En 2019, le gain énergétique moyen des travaux financés par l'Anah était de 42 %. Ces aides accordées sous différentes conditions, notamment de ressources, peuvent financer jusqu'à 100 % du montant des travaux !

Les travaux devront être réalisés par un professionnel RGE (condition requise seulement à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020 pour l'aide d'Habiter Mieux Sérénité). Par ailleurs, depuis le début de la crise sanitaire, les entreprises du bâtiment ont produit une série de recommandations, afin que les chantiers et travaux prévus chez vous puissent reprendre en toute sécurité.

Pour bénéficier d'un conseil technique, neutre et gratuit, et connaître toutes les aides mobilisables pour votre projet, quelle que soit votre situation, un seul numéro à contacter : celui de l'ADIL Espace Info Énergie de Loir-et-Cher, conseillers FAIRE sur le département.

Si vous êtes éligibles à l'une de ces aides, vous devrez passer par un opérateur afin de bénéficier de l'accompagnement d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO), qui comprendra notamment un diagnostic technique et une aide au montage du dossier administratif et financier.

Une aide peut être accordée pour ces frais d'AMO et, sur les territoires couverts par une OPAH (Opération programmée d'Amélioration de l'habitat) ou un PIG (Programme d'Intérêt Général), ces frais seront intégralement pris en charge. En outre, une aide complémentaire de la collectivité vous sera octroyée pour la réalisation des travaux.

Par exemple, un couple avec un revenu fiscal de référence (RFR) de 20 550 € qui change sa chaudière, isole ses combles aménagés et installe une VMC pour 17 000 € de travaux, aura seulement un reste à charge à financer de 300 € après versement des aides.

**Pour connaître toutes les aides mobilisables pour votre projet et bénéficier d'un conseil technique, contactez l'ADIL Espace Info Énergie du 41, membre du réseau FAIRE, au 02 54 42 10 00. Les conseillers vous apporteront un conseil personnalisé, gratuit et neutre sur l'ensemble de votre projet !**

#### Contacts presse

Service départemental de la communication interministérielle  
02.54.81.55.80 – 02.54.81.55.82 | [pref-communication@loir-et-cher.gouv.fr](mailto:pref-communication@loir-et-cher.gouv.fr)  
[www.loir-et-cher.gouv.fr](http://www.loir-et-cher.gouv.fr) | @prefet41